

# CONSEIL SYNDICAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 mai 2024 à 20 heures 00 minutes

Quorum : 5

**Présents :**

Mme BONNET Marie-Hélène, M. FIGUET Max, M. GUILLIEN Alexandre, Mme LAFURY Claire, M. LEOPOLD Mathieu, Mme PERRENOT Virginie, M. RAMSAMY Sheilendra, M. THIVOLLE-CAZAT Jeremie

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

Mme AUDIGANE Marie-Céline

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme PERRENOT Virginie

**Président de séance :** Mme BONNET Marie-Hélène

1 - Subvention association 2024

**Objet de la délibération : Subvention aux associations 2024**

Mme le Maire, après examen des budgets et des nouvelles demandes reçues, propose au Conseil municipal d'attribuer à chaque association, une subvention répartie comme suit :

- Association « Club des quatre saisons »	450 €
- Association « L'Horizon musical »	200 €
- Association « L'ADMR »	150 €
- Association « Donneurs de sang»	100 €
- Association « Bibliomotte»	100 €
- Association « Comité des Fêtes»	500 €

Pour un montant total de 1 500 € dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65748.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les sommes attribuées à chaque association.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Entretien des bas côtés

**Objet de la délibération : Devis pour l'entretien des voiries de la commune**

Madame le Maire propose au conseil municipal l'entreprise suivante afin d'entretenir les bords de la voirie communale :

- FILAO SCOP pour un montant H.T. de 3 927,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide d'accepter** la proposition de Mme le Maire et de retenir l'entreprise FILAO SCOP pour l'entretien des bords de la voirie communale et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à FAY-LE-CLOS



Marie-Hélène BONNET

Le Maire,